



(11) **EP 1 342 878 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:  
**03.12.2014 Bulletin 2014/49**

(51) Int Cl.:  
**E06B 9/11 (2006.01) A47B 47/02 (2006.01)**  
**A47B 96/00 (2006.01) A47B 87/00 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **03290566.3**

(22) Date de dépôt: **07.03.2003**

(54) **Armoire métallique monobloc à rideau vertical à joues de support intégrées**

Metallischer Schrank mit vertikalem Vorhang und integrierten Stützplatten

Metal cabinet with vertical shutter and integrated support panels

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**

(30) Priorité: **07.03.2002 FR 0202904**

(43) Date de publication de la demande:  
**10.09.2003 Bulletin 2003/37**

(73) Titulaire: **Les Ateliers d'Herqueville**  
**27430 Herqueville (FR)**

(72) Inventeur: **Henry, Pierre**  
**78240 Chambourcy (FR)**

(74) Mandataire: **CAPRI**  
**33, rue de Naples**  
**75008 Paris (FR)**

(56) Documents cités:  
**EP-A- 0 600 720 NL-A- 9 301 754**

**EP 1 342 878 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** L'invention concerne des armoires métalliques monoblocs à rideaux verticaux ayant une grande rigidité.

**[0002]** Dans la description qui suit, les termes tels que "haut", "bas", "avant", "arrière", "supérieur" ou "inférieur" se réfèrent à la position normale d'utilisation des armoires.

**[0003]** On connaît déjà des armoires monoblocs, ainsi appelées parce qu'elles comprennent un fond, des parois latérales, un dessus et un piètement qui forment un corps monobloc. Dans le cas des armoires métalliques, ce corps monobloc est soudé.

**[0004]** Il existe plusieurs types d'armoires monoblocs, selon la manière dont l'ouverture d'accès est fermée.

**[0005]** Les armoires monoblocs à portes battantes comprennent au moins une porte qui pivote autour d'un axe vertical. Leur inconvénient est que l'ouverture des portes nécessite un espace disponible important dans la direction de la profondeur. Ces armoires ne peuvent donc pas être installées dans des couloirs de faible largeur.

**[0006]** Les armoires monoblocs à portes pliantes comprennent au moins une porte qui peut se plier, en deux parties en général. L'installation de ces armoires nécessite une plus faible largeur de couloir que les armoires à portes battantes. Cependant, lorsque la porte est ouverte, les deux parties superposées de porte gênent l'accès aux extrémités des tablettes de rangement logées dans ces armoires.

**[0007]** Les armoires monoblocs à portes coulissantes sont munies d'au moins deux portes qui coulisent dans des plans parallèles très rapprochés. Leur inconvénient est qu'une partie de l'ouverture, de largeur égale à une porte, est toujours fermée.

**[0008]** On connaît aussi des armoires monoblocs du type à rideaux. Les rideaux peuvent être de type horizontal (coulissant en direction verticale) ou de type vertical (coulissant en direction horizontale). Chaque rideau se loge dans un espace compris entre une paroi (supérieure-inférieure ou latérale) et une joue incorporée à l'intérieur du corps monobloc.

**[0009]** L'invention concerne les armoires monoblocs du type à rideaux verticaux, comprenant un seul rideau ou deux rideaux se déplaçant en direction horizontale.

**[0010]** On considère d'abord les armoires monoblocs à rideau vertical de la technique antérieure. Ces armoires sont réalisées avec un seul rideau (faible largeur de l'ordre de 60 cm) ou le plus souvent avec deux rideaux (largeur de l'ordre de 80 à 120 cm en général). On considère, pour décrire le problème posé par la technique antérieure, une armoire à deux rideaux verticaux.

**[0011]** Lorsque le corps monobloc de l'armoire a été fabriqué et peint, deux joues préalablement peintes, qui sont parallèles aux parois latérales, sont incorporées à une certaine distance de ces parois et sont fixées d'une part au piètement et d'autre part au dessus de l'armoire. L'espace compris entre chaque joue et la paroi latérale adjacente est utilisé pour le logement d'un rideau dans

la position d'ouverture de l'armoire. Dans ces armoires, on ne solidarise pas les joues avec le corps monobloc avant finition, car il faut pouvoir mettre en place les rails de guidage sans que les joues forment un obstacle.

**[0012]** L'inconvénient de ces armoires est que, surtout lorsqu'elles ont une certaine hauteur (la hauteur normale est de l'ordre de 1,8 à 2 m), les joues peuvent présenter un flottement transversal par flexion, compte tenu de leur hauteur importante entre les emplacements haut et bas de fixation.

**[0013]** L'invention a pour objet de supprimer ce flottement latéral des joues.

**[0014]** Le document NL-A-9301754 décrit une armoire à rideau selon le préambule de la revendication 1.

**[0015]** L'invention a aussi pour objet de simplifier la peinture de l'armoire et de réduire son coût de peinture.

**[0016]** A cet effet, l'invention met en oeuvre la fixation des joues par soudage au corps monobloc, sans cependant empêcher le montage ultérieur des rails de guidage, grâce au soudage uniquement de leur bord vertical arrière, c'est-à-dire du bord le plus proche du fond, si bien que l'élasticité des joues elles-mêmes permet une déformation pour le passage des rails de guidage.

**[0017]** Un premier avantage de cette disposition est que la grande rigidité obtenue supprime totalement le flottement des joues, si bien que les tablettes qui supportent les charges dans l'armoire ne peuvent pas se déplacer latéralement. Cette rigidité peut être obtenue même si les joues sont simplement coincées en positions haute et basse, sans utilisation de vis de fixation.

**[0018]** Un second avantage de cette disposition, obtenu de façon imprévue, est une réduction notable du coût de fabrication de l'armoire. En effet, comme les opérations de soudure sont obligatoirement effectuées avant les opérations de peinture, les joues sont incorporées au corps monobloc avant la peinture de celui-ci, et une seule opération de peinture est utilisée pour le corps de l'armoire, y compris les joues.

**[0019]** La première raison de cette réduction de coût est qu'il n'est pas nécessaire de peindre séparément le corps et chacune des joues, et qu'une seule opération de peinture suffit.

**[0020]** La seconde raison de cette réduction de coût est que la face intérieure de chaque paroi latérale et la face adjacente de la joue correspondante ne nécessitent pas de peinture, si bien que des économies considérables de peinture peuvent être réalisées grâce à cette réduction importante de surface peinte.

**[0021]** Un autre avantage de cette disposition est que, dans une variante dans laquelle la joue comporte un pli vertical arrière dont le bord est soudé en avant du fond, afin qu'il reste un espace entre le pli et le fond, une goulotte cachée de passage de câbles peut être facilement réalisée dans l'armoire à l'arrière de chaque joue, sans augmentation du prix de fabrication.

**[0022]** Plus précisément, l'invention concerne une armoire métallique monobloc à rideau vertical, du type qui comprend un corps monobloc soudé comportant un fond,

des parois latérales, un dessus et un piètement, l'armoire comportant en outre au moins une joue disposée parallèlement à une paroi latérale et délimitant, entre elle et la paroi latérale voisine, un espace de logement d'un rideau vertical mobile horizontalement dans un dispositif de guidage, afin que le rideau soit escamotable dans cet espace délimité entre la paroi latérale et la joue ; selon l'invention, la joue est soudée au corps monobloc sur la plus grande partie au moins de son bord vertical le plus proche du fond, si bien que la joue est incorporée au corps monobloc.

**[0023]** Dans un mode de réalisation avantageux, l'armoire comporte deux rideaux verticaux et deux joues disposées chacune parallèlement à l'une des parois latérales, chaque joue délimitant entre elle et la paroi latérale voisine un espace de logement d'un rideau vertical.

**[0024]** Selon une caractéristique très avantageuse de l'invention, la joue forme un pli vertical à sa partie proche du fond, le pli étant tourné vers la paroi latérale adjacente afin qu'il sépare l'espace de logement de rideau, tourné vers l'avant, d'un espace vertical tourné vers l'arrière et compris entre le pli et le fond, cet espace débouchant vers le centre de l'armoire.

**[0025]** De préférence, le pli de la joue est soudé à la paroi latérale ou au fond, au niveau du raccord entre le fond et la paroi latérale.

**[0026]** Dans une variante, le pli de la joue porte un dispositif d'accrochage d'accessoire. Ainsi, le dispositif d'accrochage peut comporter une ligne de trous alignée parallèlement au bord vertical de la joue.

**[0027]** Dans un mode de réalisation avantageux, le piètement est muni d'une traverse à chaque extrémité latérale de l'armoire, chaque traverse a deux trous destinés à des vérins de réglage en hauteur, et chaque traverse coopère avec un support à roulettes qui comprend un corps de support destiné à être appliqué sous la traverse et à être fixé à la traverse par des trous de montage de vérin, le corps de support étant muni de deux axes de support de roulette, et deux roulettes orientables montées chacune sur un des axes. De préférence, chaque roulette avant est munie d'un frein de blocage.

**[0028]** Selon une caractéristique très avantageuse de l'invention, le corps monobloc comporte, dans une partie au moins choisie parmi les parois latérales et le fond, au moins un orifice passe-câbles.

**[0029]** Dans une variante, l'armoire comporte en outre un raccord passe-câbles disposé dans un orifice passe-câbles et destiné à pénétrer par un orifice passe-câbles d'une autre armoire adjacente, afin que les deux armoires puissent être solidarisées par le raccord.

**[0030]** L'invention concerne aussi un procédé de fabrication d'une armoire métallique monobloc du type qui comprend un corps monobloc soudé comprenant un fond, des parois latérales, un dessus et un piètement, l'armoire comportant en outre au moins une joue disposée parallèlement à une paroi latérale et délimitant, entre elle et la paroi latérale voisine, un espace de logement d'un rideau vertical mobile horizontalement ; selon l'in-

vention, le procédé comprend les étapes suivantes :

- le soudage des joues au corps monobloc, puis
- la suspension du corps monobloc comprenant la joue soudée, par un emplacement au moins du piètement, et
- la peinture par projection sur les surfaces apparentes,

si bien que les surfaces internes de l'espace de logement de rideau, formé entre la joue et la paroi latérale adjacente, ne sont pas peintes.

**[0031]** D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront mieux de la description qui va suivre d'exemples de réalisation, faite en référence aux dessins annexés sur lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'un exemple d'armoire selon l'invention, représentée sans ses rideaux ;

la figure 2 est une vue éclatée d'une partie latérale de l'armoire de la figure 1 ; et

la figure 3 est une vue éclatée d'un coin inférieur de l'armoire de la figure 1 lorsqu'elle est munie d'un dispositif de déplacement.

**[0032]** La figure 1 représente une armoire monobloc à rideaux verticaux, dont les rideaux ont été retirés. Sur la figure 1, l'armoire 10 comporte un corps monobloc constitué de deux parois latérales 12, d'un dessus d'armoire 14, d'un fond 16 et d'un piètement 18. Ces éléments forment un corps monobloc.

**[0033]** Contrairement aux armoires de la technique antérieure qui comportent une joue amovible, l'armoire 10 représentée sur la figure 1 comporte, de chaque côté, une joue 20 qui n'est pas amovible. Comme représenté plus clairement sur la figure 2, la joue 20 a son bord avant 24 qui est distant de l'avant de la paroi latérale et laisse une ouverture 25 entre la joue et la paroi latérale pour le passage d'un rideau. En outre, la joue comporte des alignements d'orifices 22, appelés crémaillères, destinés à la fixation d'accessoires de support de tablettes de rangement.

**[0034]** La joue 20 possède, à sa partie arrière proche du fond, un pli 26 dont la dimension correspond à la largeur de l'espace destiné à loger le rideau dans la position ouverte de celui-ci. Cet espace est donc fermé par la paroi latérale, la joue et le pli 26 de celle-ci, et il est partiellement ouvert à l'avant, par l'ouverture 25 comprise entre le bord 24 et la paroi latérale.

**[0035]** Comme l'indique la figure 2, selon une caractéristique de l'invention, l'extrémité du pli 26 opposée à la joue 20 possède un rabat 28 destiné à être soudé à la paroi latérale ou au fond afin que la joue soit solidaire du corps monobloc. De préférence, comme l'indique la figure 2, le rabat 28 a presque toute la hauteur de la joue et assure donc une fixation robuste de celle-ci.

**[0036]** Dans une variante particulièrement avantageuse-

se de l'invention, comme l'indique la figure 1, la joue 20 n'atteint pas le fond 16. En effet, il existe un espace 30, débouchant vers la partie centrale de l'armoire et destiné à constituer une goulotte de passage de câbles.

[0037] On note sur la figuré 1 que des tablettes 32 et des châssis coulissants 34 qui peuvent constituer des accessoires de l'armoire se prolongent jusqu'au fond, et ont donc une partie qui ferme l'espace 30 délimité derrière la joue. En conséquence, les câbles placés dans cet espace 30 de goulotte sont retenus dans celle-ci. En outre, un alignement d'orifices, non représenté mais analogue à une crémaillère 22, peut être destiné à la fixation d'accessoires, par exemple d'organes de retenue de câbles.

[0038] La figure 1 indique aussi que l'armoire comporte, en parties haute et basse, des orifices 36 munis de passe-câbles, communiquant avec l'espace formant goulotte 30. En outre, dans le piètement 18, chaque espace 30 peut communiquer avec une goulotte incorporée au piètement.

[0039] Lorsque l'armoire doit être raccordée à un câblage électrique ou informatique par exemple, le raccordement peut être réalisé par passage de câbles par les orifices passe-câbles 36 indiqués sur la figure 1. Les câbles peuvent alors être guidés dans les goulottes latérales comprises entre l'arrière des joues et le fond, et raccordés à l'appareillage placé dans l'armoire. Dans une variante, un raccord passe-câbles (non représenté), disposé dans un orifice passe-câbles 36, est destiné à pénétrer par un orifice passe-câbles d'une autre armoire adjacente, afin que les deux armoires puissent être solidarisées par ce raccord.

[0040] La figure 3 représente sous forme éclatée un dispositif de montage d'une armoire afin qu'elle puisse être déplacée.

[0041] Sur la figure 3, le piètement 18 comporte une traverse 38 ayant des trous 40 destinés normalement au montage de vérins de réglage en hauteur. La traverse 38 a des pattes qui dépassent vers le haut pour retenir vers l'extérieur la joue correspondante. Chaque vérin est vissé dans un écrou soudé de préférence sur la traverse 38, en face des trous 40.

[0042] Sur la figure 3, les vérins sont retirés et un support de roulettes ayant un corps 42 est disposé en face de la traverse 38 afin que, par des trous 44, il puisse être fixé aux écrous de montage de vérins de la traverse 38. Lorsque le corps de support 42 a été fixé à la traverse, des roulettes 48 peuvent être enclenchées élastiquement sur des axes 46 de rotation qui sont fixés au support 42. De préférence, les roulettes placées à l'avant de l'armoire possèdent un frein 50.

[0043] L'invention concerne donc une armoire de grande rigidité, qui peut être munie d'un câblage et qui peut cependant être déplacée sur des roulettes. Une telle armoire est utile comme armoire "nomade", c'est-à-dire destinée à du personnel dont la présence dans l'entreprise est réduite, dans des locaux qui sont cependant constamment utilisés par du personnel tournant.

[0044] Au cours de la fabrication de l'armoire représentée sur la figure 1, après que les joues 20 ont été soudées au reste du corps monobloc, l'ensemble du corps monobloc, comprenant les joues, est suspendu par son piètement 18 et passe dans une chaîne de peinture. Le corps d'une seule pièce est peint en un seul passage. En effet, toutes les surfaces apparentes de l'armoire sont revêtues. Cependant, comme l'accès à l'espace compris entre les parois latérales et les joues est très restreint et ne correspond qu'à une fente étroite 25, la peinture ne pénètre pratiquement pas dans cet espace. En conséquence, la surface de joue tournée vers la paroi latérale et la surface interne de paroi latérale ne sont pratiquement pas peintes.

[0045] Cette absence de peinture non seulement n'est pas un inconvénient, mais encore constitue un grand avantage. En effet, ces surfaces représentent une étendue importante et des économies considérables, sur la quantité de peinture nécessaire à chaque armoire.

[0046] Après peinture, au cours de la finition, les rails de guidage supérieur et inférieur des rideaux sont positionnés. A cet effet, le bord avant de chaque joue, qui n'est soudée qu'à l'arrière sur le fond, peut être écarté élastiquement de la paroi latérale afin que l'ouverture 25 s'élargisse suffisamment pour le passage des rails de guidage. Ensuite, les joues peuvent être fixées en position de toute manière convenable, par exemple par visage ou coincement mécanique.

[0047] Bien qu'on ait décrit l'invention en détail en référence à une armoire à deux rideaux, elle s'applique aussi aux armoires à un seul rideau.

[0048] Bien entendu, diverses modifications peuvent être apportées par l'homme de l'art, aux armoires et procédés qui viennent d'être décrits uniquement à titre, d'exemple non limitatif sans sortir du cadre de l'invention comme définie dans les revendications.

## Revendications

1. Armoire métallique monobloc à rideau vertical, du type qui comprend un corps monobloc soudé comportant un fond (16), des parois latérales (12), un dessus (14) et un piètement (18), l'armoire comportant en outre au moins une joue (20) disposée parallèlement à une paroi latérale (12), la joue (20) délimitant entre elle et la paroi latérale voisine (12) un espace de logement d'un rideau vertical mobile horizontalement dans un dispositif de guidage, afin que le rideau soit escamotable dans cet espace délimité entre la paroi latérale (12) et la joue (20), **caractérisée en ce que** la joue (20) est soudée au corps monobloc uniquement sur la plus grande partie au moins de son bord vertical le plus proche du fond (16), si bien que la joue (20) est incorporée au corps monobloc et que l'élasticité de la joue elle-même permet une déformation pour le passage de rails de guidage.

2. Armoire selon la revendication 1, **caractérisée en ce qu'elle** comporte deux rideaux verticaux et deux joues (20) disposées chacune parallèlement à l'une des parois latérales (12), chaque joue (20) délimitant entre elle et la paroi latérale voisine (12) un espace de logement d'un
3. Armoire selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisée en ce que** la joue (20) forme un pli vertical (26) à sa partie proche du fond, le pli (26) étant tourné vers la paroi latérale adjacente (12) afin qu'il sépare l'espace de logement de rideau, tourné vers l'avant, d'un espace vertical (30) tourné vers l'arrière et compris entre le pli et le fond, cet espace (30) débouchant vers le centre de l'armoire.
4. Armoire selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** le pli (26) de la joue est soudé au niveau du raccord du fond (16) et de la paroi latérale (12)
5. Armoire selon l'une des revendications 3 et 4, **caractérisée en ce que** le pli (26) de la joue porte un dispositif d'accrochage d'accessoire.
6. Armoire selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le piètement (18) est muni d'une traverse (38) à chaque extrémité latérale de l'armoire, chaque traverse (38) a deux trous (40) destinés à des vérins de réglage en hauteur, et chaque traverse (38) coopère avec un support à roulettes qui comprend un corps (42) de support destiné à être appliqué sous la traverse, fixé à la traverse par un trou de vérin, et muni de deux axes (46) de support de roulettes, et deux roulettes orientables (48) montées chacune sur un des axes.
7. Armoire selon la revendication 6, **caractérisée en ce que** chaque roulette avant (48) est munie d'un frein de blocage (50).
8. Armoire selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le corps monobloc comporte, dans une partie au moins choisie parmi les parois latérales (12) et le fond (16), au moins un orifice passe-câbles (36).
9. Armoire selon la revendication 8, **caractérisée en ce qu'elle** comporte en outre un raccord passe-câbles disposé dans un orifice passe-câbles (36) de paroi latérale et destiné à pénétrer dans un orifice passe-câbles d'une autre armoire adjacente, afin que les deux armoires soient solidarisées par le raccord.
10. Procédé de fabrication d'une armoire monobloc selon une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comprend :

- le soudage d'au moins une joue (20) au corps monobloc,
- la suspension du corps monobloc comprenant la joue soudée (20) par fixation à un emplacement au moins du piètement (18), et
- la peinture par projection sur les surfaces apparentes,

si bien que les surfaces internes de l'espace de logement de rideau, formé entre la joue (20) et la paroi latérale adjacente (12), ne sont pas peintes.

#### Patentansprüche

1. Metallschrank in Blockkonstruktion mit vertikalem Rollladen vom Typ mit einem geschweißten Körper in Blockkonstruktion, aufweisend eine Rückseite (16), Seitenwände (12), ein Oberteil (14) und ein Fußgestell (18), wobei der Schrank des Weiteren mindestens ein Seitenteil (20) aufweist, das parallel zu einer Seitenwand (12) angeordnet ist, wobei das Seitenteil (20) zwischen sich und der angrenzenden Seitenwand (12) einen Aufnahmeraum für einen in einer Führungsvorrichtung horizontal beweglichen vertikalen Rollladen begrenzt, damit der Rollladen in diesem zwischen der Seitenwand (12) und dem Seitenteil (20) begrenzten Raum einziehbar ist, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Seitenteil (20) nur an dem größten Teil zumindest seines vertikalen Seitenrands, der der Rückseite (16) am nächsten ist, an den Körper in Blockkonstruktion geschweißt ist, so dass das Seitenteil (20) in dem Körper in Blockkonstruktion eingebaut ist und dass die Elastizität des Seitenteils selber eine Verformung für den Durchgang der Führungsschienen erlaubt.
2. Schrank nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** er zwei vertikale Rollläden und zwei Seitenteile (20) aufweist, die jeweils parallel zu einer der Seitenwände (12) angeordnet sind, wobei jedes Seitenteil (20) zwischen sich und der angrenzenden Seitenwand (12) einen Aufnahmeraum eines vertikalen Rollladens begrenzt.
3. Schrank nach einem der Ansprüche 1 und 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Seitenteil (20) einen vertikalen Umschlag (26) an seinem Teil nahe der Rückseite bildet, wobei der Umschlag (26) zur angrenzenden Seitenwand (12) weist, um den Aufnahmeraum für den Rollladen, der nach vorne weist, von einem vertikalen Raum (30) zu trennen, der nach hinten weist und zwischen dem Umschlag und der Rückseite vorgesehen ist, wobei dieser Raum (30) in der Mitte des Schranks mündet.
4. Schrank nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Umschlag (26) des Seitenteils an dem

Verbindungsstück zwischen Rückseite (16) und Seitenwand (12) verschweißt ist.

5. Schrank nach einem der Ansprüche 3 und 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Umschlag (26) des Seitenteils eine Einhängenvorrichtung für Zubehör aufweist.
6. Schrank nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Fußgestell (18) an jedem seitlichen Ende des Schrankes mit einer Querstrebe (38) versehen ist, jede Querstrebe (38) zwei Löcher (40) aufweist, die für Höhenverstellungsschrauben vorgesehen sind, und jede Querstrebe (38) mit einem Rollenhalter zusammenwirkt, der einen Haltekörper (42) aufweist, der dafür vorgesehen ist, unter der Querstrebe angebracht zu werden, wobei er durch ein Schraubenloch an der Querstrebe befestigt und mit zwei Rollenhalterachsen (46) sowie mit zwei verstellbaren Rollen (48), die jeweils auf einer der Achsen montiert sind, versehen ist.
7. Schrank nach Anspruch 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** jede Frontrolle (48) mit einer Feststellbremse (50) versehen ist.
8. Schrank nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Körper in Blockkonstruktion in einem Teil, der mindestens aus den Seitenwänden (12) und der Rückseite (16) ausgewählt ist, mindestens eine Kabeldurchführungsöffnung (36) aufweist.
9. Schrank nach Anspruch 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** er des Weiteren ein Kabeldurchführungs-Verbindungsstück aufweist, das in einer Kabeldurchführungsöffnung (36) der Seitenwand angeordnet und dafür gedacht ist, in eine Kabeldurchführungsöffnung eines weiteren, angrenzenden Schrankes eingebracht zu werden, so dass die beiden Schränke durch das Verbindungsstück verbunden sind.
10. Verfahren zur Herstellung eines Schrankes in Blockkonstruktion nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** dieses folgendes umfasst:
  - Schweißen von mindestens einem Seitenteil (20) an den Körper in Blockkonstruktion,
  - Aufhängen des Körpers in Blockkonstruktion, der das geschweißte Seitenteil (20) enthält, durch Befestigung an einer Stelle zumindest des Fußgestells (18), und
  - Aufbringen von Anstrich auf die sichtbaren Oberflächen durch Spritzen,

so dass die Innenflächen des Raums für die Roll-

denaufnahme, gebildet zwischen dem Seitenteil (20) und der angrenzenden Seitenwand (12), nicht lackiert sind.

## Claims

1. A single piece metal cabinet with a vertical curtain, of the kind including a welded single piece body comprising a base (16), side walls (12), a top (14) and an underframe (18), the cabinet further comprising at least one flange (20) arranged parallel to a side wall (12), the flange (20) defining between it and the adjoining side wall (12) a space for accommodating a vertical curtain horizontally mobile in a guide device, so that the curtain can be stowed in this space defined between the side wall (12) and the flange (20), **characterized in that** the flange (20) is welded to the single piece body solely at the largest portion at least of its vertical edge closest to the base (16), so that the flange (20) is incorporated into the single piece body and the elasticity of the flange itself allows distortion for passage of the guide rails.
2. The cabinet according to Claim 1, **characterized in that** it comprises two vertical curtains and two flanges (20), each arranged parallel to one of the side walls (12), each flange (20) defining between itself and the adjoining side wall (12) a space for accommodating a [text missing].
3. The cabinet according to one of Claims 1 and 2, **characterized in that** the flange (20) forms a vertical fold (26) at its portion in proximity to the base, the fold (26) being oriented toward the adjoining side wall (12) so that it separates the space for accommodating the curtain, oriented toward the front, from a vertical space (30) oriented toward the rear and comprised between the fold and the base, this space (30) opening toward the center of the cabinet.
4. The cabinet according to Claim 3, **characterized in that** the fold (26) of the flange is welded at the joint between the base (16) and the side wall (12).
5. The cabinet according to one of Claim 3 and 4, **characterized in that** the fold (26) of the flange bears a device for attaching accessories.
6. The cabinet according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the underframe (18) is equipped with a crossmember (38) at each lateral end of the cabinet, each crossmember (38) has two holes (40) intended for height adjustment cylinders, and each crossmember (38) cooperates with a roller-equipped support which includes a support body (42) intended to be applied under the crossmember, fastened to the crossmember by a cylinder hole, and

provided with two roller support axes (46), and two  
 castoring rollers (48), each mounted on one of the  
 axes.

7. The cabinet according to Claim 6, **characterized in that** each front roller (48) is equipped with a locking  
 brake (50). 5
8. The cabinet according to any one of the preceding  
 claims, **characterized in that** the single piece body 10  
 comprises, in at least a portion selected from among  
 the side walls (12) and the base (16), at least one  
 opening (36) for cable passage.
9. The cabinet according to Claim 8, **characterized in that** it further comprises a cable passage connector 15  
 arranged in a side wall cable passage opening (36)  
 and intended to enter into a cable passage opening  
 of another adjoining cabinet, so that the two cabinets  
 are joined by the connector. 20
10. Manufacturing method for a single piece cabinet ac-  
 cording to one of the preceding claims, **character-  
 ized in that** it includes: 25
- welding at least one flange (20) to the single  
 piece body,
  - suspending the single piece body including the  
 welded flange (20) by fastening at one location  
 at least of the underframe (18), and 30
  - spray painting the visible surfaces,
- so that the internal surfaces of the curtain accom-  
 modation space, formed between the flange (20) and  
 the adjoining side wall (12), are not painted. 35
- 40
- 45
- 50
- 55

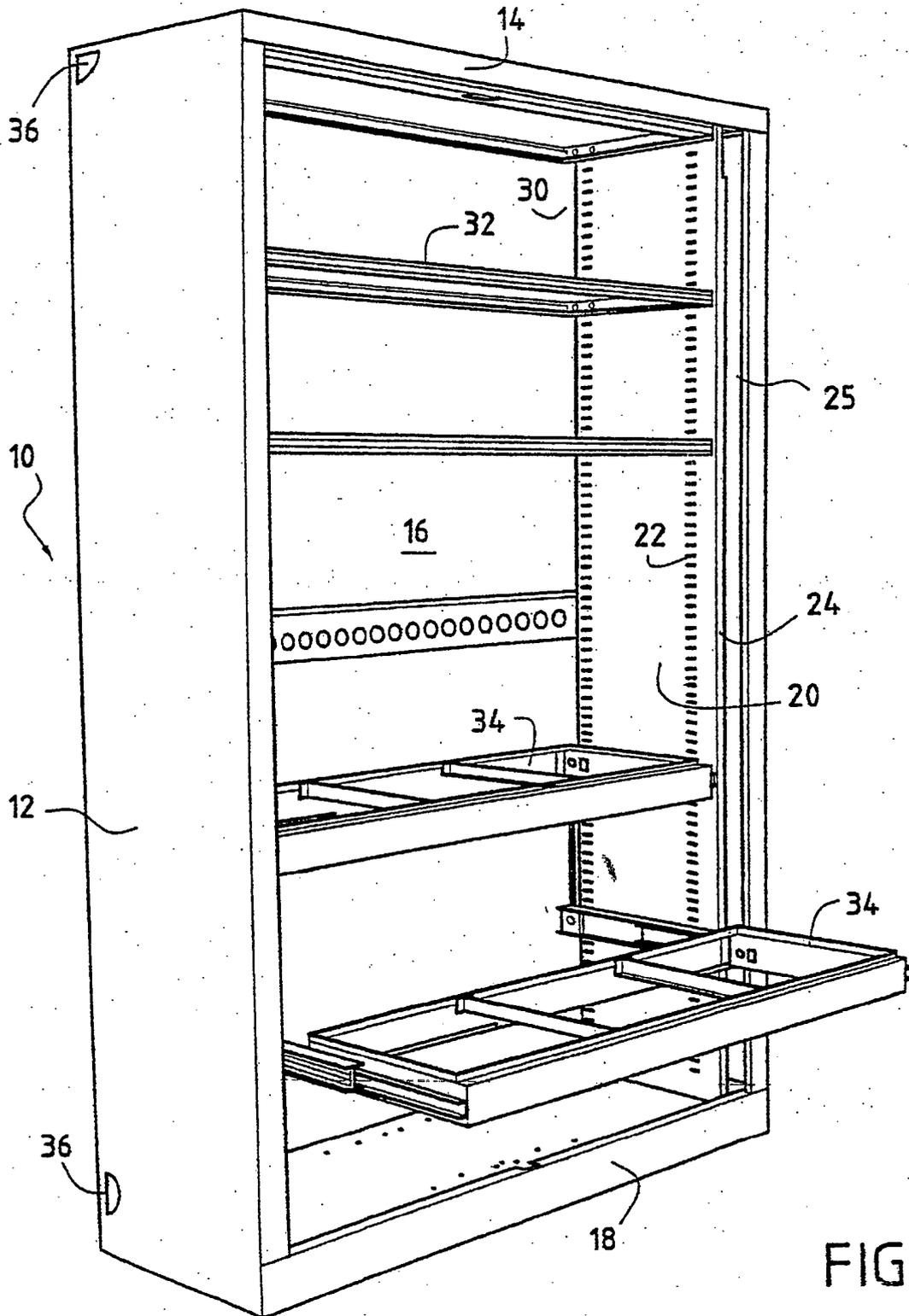


FIG.1

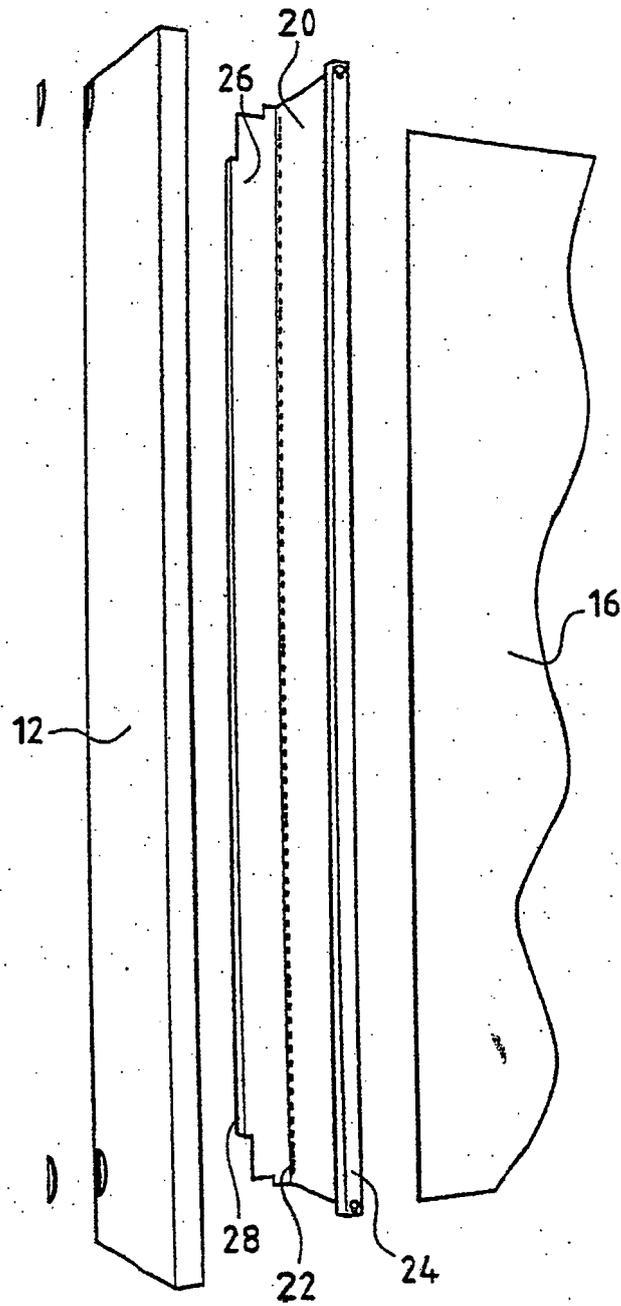


FIG.2

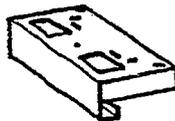
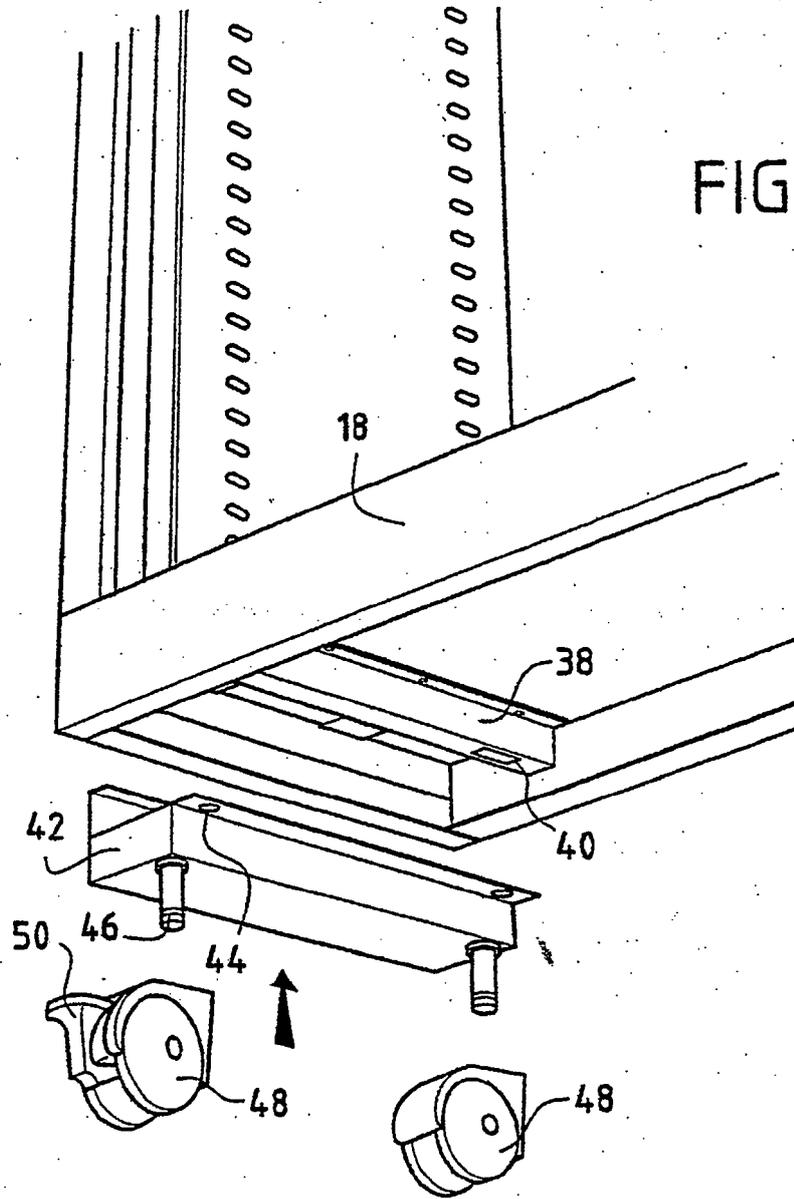


FIG.3



**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- NL 9301754 A [0014]